



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le vendredi 14 novembre 2025

Lancement d'un appel à projets 2025-2026 : « vers la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) »

Depuis 2014, dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA), le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire lance chaque année un appel à projets national en partenariat avec le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, le ministère du Travail et des Solidarités et l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Dans la continuité des précédents appels à projets, l'édition 2025-2026 poursuivra le soutien à l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT) et au déploiement de projets fédérateurs, exemplaires ou innovants à l'échelle nationale ou interrégionale visant une alimentation plus durable, de qualité, favorable à la santé et accessible à tous.

Il comprend trois volets :

Volet 1 : déclinaison territoriale de la SNANC, en soutien aux PAT émergents

La sélection des nouveaux PAT sera exigeante notamment sur la prise en compte de tous les objectifs fixés par la loi, sur l'approche systémique des enjeux du territoire et sur la cohérence avec les PAT déjà en place sur le territoire. Une priorité sera donnée aux territoires qui ne sont pas encore couverts par un PAT.

Volet 2 : développement d'actions innovantes

Le caractère particulièrement innovant à l'échelle nationale et le potentiel d'essaimage à terme à l'échelle nationale ou interrégionale de la démarche devront être démontrés.

Volet 3 : essaimage à grande échelle de démarches exemplaires

Les projets devront s'appuyer sur des initiatives ayant fait la preuve de leur intérêt et de leur efficacité et ils devront être déployés à une échelle nationale ou interrégionale.

Les projets des volets 2 et 3 devront être d'envergure nationale, ou couvrir au moins deux régions, et concerner un vaste réseau d'acteurs de natures différentes. Ils devront porter sur un ou plusieurs des enjeux et des publics prioritaires décrits dans le cahier des charges :

- Accompagner/outiller, former/éduquer et appuyer les établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que les établissements de la petite enfance, encore peu engagés dans la mise en œuvre de la loi EGalim et prioritaires pour la politique de la santé et de la lutte contre la pauvreté, vers l'amélioration de l'offre alimentaire dans toutes ses composantes ;

- Mobiliser les acteurs économiques (producteurs, industrie agro-alimentaire, logistique, distribution, restauration commerciale, etc.), peu investis jusqu'à présent dans les démarches collectives de territoire, vers une alimentation plus durable, de qualité, favorable à la santé et accessible à tous, en accompagnant et en favorisant leur inclusion dans les démarches de structuration/coopération des filières territoriales, notamment dans le cadre des PAT ;
- Faire évoluer l'environnement alimentaire des publics les plus vulnérables ou précaires, en particulier au sein des populations étudiantes et des populations des régions d'outre-mer, et informer, sensibiliser et accompagner vers une alimentation durable, de qualité et favorable à la santé.

Ce nouvel appel à projets national sera doté d'une enveloppe globale de l'ordre de 1,7 million d'euros.

Calendrier prévisionnel de l'appel à projets 2025-2026

Ouverture du dépôt des candidatures : 5 novembre 2025

Clôture des candidatures : 23 décembre 2025 18h00 (heure de Paris)

Annnonce publique des résultats : printemps 2026

Pour consulter les modalités de l'appel à projets, rendez-vous sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-snanc-2025-2026>

Le cahier des charges et l'ensemble des pièces justificatives sont disponibles sur le site du ministère :
<https://agriculture.gouv.fr/lancement-dun-appel-projets-2025-2026-vers-la-strategie-nationale-pour-lalimentation-la-nutrition>

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv